



**Association culturelle
de Villarzel**

Assemblée générale du 04.07.2015

ACCUEIL ET PRESENCE

Max Blaser, président, accueille chaleureusement chacun-e, par une soirée qui confirme que les activités de l'Association sont placées sous des cieux favorables.

L'assemblée se tient dans l'église de Villarzel où les températures sont plus clémentes. Mme Sandrine Martin, représentante de la paroisse de Granges et environs, a donné son aval pour la tenue de cette assemblée dans ce lieu.

Max Blaser constate que l'assemblée a été valablement convoquée et soumet l'ordre du jour à l'approbation des 30 personnes présentes. Celui-ci est adopté sans modification.

Les personnes suivantes se sont excusées : Patrice et Fabienne Donzallaz, Sylvain Bersier, Jean-Daniel Fattebert, Guy Delacrétaç.

ADOPTION DU PV DE LA DERNIERE ASSEMBLEE

Le PV de l'assemblée générale du 26 septembre 2014 était consultable sur www.800villarzel.ch. Personne n'ayant de remarques ou de questions, il est accepté avec remerciements à Valérie Maeder pour la rédaction.

MESSAGES DU PRESIDENT

Max Blaser ne revient pas sur les soirées vécues en 2014, même si cela doit encourager à proposer à l'avenir aussi d'autres occasions de rencontres et d'échanges pour les amis de Villarzel, qu'ils soient habitants de la commune ou ayant des liens avec les trois villages de Villarzel, Sédeilles ou Rossens. Il rappelle qu'une association telle que celle du 800^e de Villarzel doit permettre de fédérer, de réseauter, d'animer, de faire connaître, etc. Les modifications des statuts proposés au point suivant de l'ordre du jour vont dans ce sens.

PRESENTATION ET ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS

Max Blaser propose que la secrétaire, Valérie Maeder, lise les articles un à un. Il indiquera après chaque article quelles sont les modifications apportées et fera adopter immédiatement chaque article. L'assemblée accepte cette procédure.

Les principales modifications apportées sont les suivantes :

- Art. 1 : changement de nom, l'Association culturelle pour le 800^{ème} de Villarzel devient l'Association culturelle de Villarzel.
- Art. 2 : aucun changement.
- Art. 3 : les buts ont été remaniés par rapport à ceux du 800^{ème}, ils sont suffisamment précis pour ne pas faire n'importe quoi et suffisamment larges pour garder un esprit d'ouverture.
- Art. 4 : il n'est plus fait référence à la collaboration avec la commune de Villarzel et avec la paroisse de Granges et environs. Le but n'est pas de faire les activités en dehors de ces instances, mais de le faire selon les opportunités.
- Art. 5 : une cotisation des membres est introduite pour mieux cibler la communication

aux membres et aux non-membres. Le comité actuel a fait le choix d'une cotisation d'un montant relativement symbolique de CHF 10.-. La commune n'accorde pas de subventions systématiques, il y en aurait uniquement en cas de sollicitation spécifique.

- Art. 6 : aucun changement.
- Art. 7 : il est précisé que chaque membre, personne physique ou morale, dispose d'une voix à l'Assemblée générale.
- Art. 8 : la Municipalité n'a plus d'obligation d'être représentée au sein du comité de l'Association et l'Association ne soumet plus ses budgets à la Municipalité mais uniquement lors de l'Assemblée générale.
- Art. 9 : aucun changement.
- Art. 10 : la notion de don de temps et de compétences est reprise dans cet article.
- Art. 11 : aucun changement.
- Art. 12 : aucun changement.
- Art. 13 : aucun changement.
- Art. 14 : aucun changement.

Chaque article des nouveaux statuts est adopté à l'unanimité par l'assemblée. Le comité en remercie les personnes présentes. Les statuts seront disponibles sur www.villarzel800.ch dès que possible.

ADMISSION/ DEMISSION DE L'ASSOCIATION ET/OU DU COMITE

Les membres suivants du comité ont manifesté leur intérêt à poursuivre leur tâche : Valérie Maeder, Geneviève Mayor, Sandra Blanc, Nathalie Hennard, Patrice Donzallaz, Sylvain Bersier, Max Blaser. Ces sept membres sont fonctionnels et opérationnels, mais les statuts précisent que le comité peut être constitué de deux membres supplémentaires, les candidatures sont les bienvenues.

L'assemblée élit en bloc le comité pour deux ans (selon art. 7 des statuts). Le comité est composé de la manière suivante :

- Max Blaser, président
- Sandra Blanc, vice-présidente
- Valérie Maeder, secrétaire
- Sylvain Bersier, nouveau caissier

Geneviève Mayor, Patrice Donzallaz et Nathalie Hennard sont membres.

Concernant les admissions des membres, la liste de présence à cette assemblée sera considérée comme une liste de membres et permettra d'envoyer un BV pour le paiement de la cotisation. Chacun est libre de faire savoir au comité qu'il ne souhaite pas être membre et tous sont encouragés à inviter d'autres personnes à rejoindre l'Association. Dès publication des nouveaux statuts, des démarches seront entreprises pour renforcer les membres de l'Association.

ETAT COMPTABLE AU 30.06.2015

L'Association a un actif de 7'266.- et trois factures en attente pour un montant global d'environ 2'800.-. Ces factures concernent :

- l'achat d'une tente, pour les activités mais également pour la location ;
- une facture pour la course du comité ;
- la mise en place des objets du souvenir.

Un point financier plus précis sera fait lors de la prochaine assemblée.

PROGRAMME 2016

La prochaine activité proposée par l'Association sera un marché artisanal les 11 et 12 juin 2016, sous la même forme que le marché organisé dans le cadre des festivités du 800^e. Les

artisans intéressés peuvent déjà prendre contact avec Sandra Blanc et/ou Nathalie Hennard. Des informations plus précises seront communiquées en début d'année 2016.

DIVERS

Gilles Morattel demande si les statuts sont déposés à la préfecture, notamment pour les questions de patentes ou de contrôles financiers.

Max Blaser répond qu'il n'est pas exigé que les statuts soient déposés à la préfecture et que concernant les patentes, c'est la commune et non la préfecture qui gère cette question. Par rapport aux questions de finances et d'éventuel détournement, la question est réglée par les statuts, notamment pour les cas de dissolution.

Max Blaser clôt l'assemblée et donne quelques indications pour la suite de la soirée : un apéritif sera servi et vers 19h30 une petite cérémonie permettra de dévoiler deux « monuments » sous les escaliers de la tour. Il s'agit de la pierre du Moulin Neuf (Rio de Marnand), offerte par Frédy Rossier en souvenir de son instituteur Daniel Courvoisier avec lequel toute la classe partait à la découverte de la nature (dans les années 40) et de la "Marie de la Tour", sculptée à l'occasion du spectacle du 800e et offerte par Ron Williams.

Séance levée à 18h50.

PV : 06.07.2015/vm